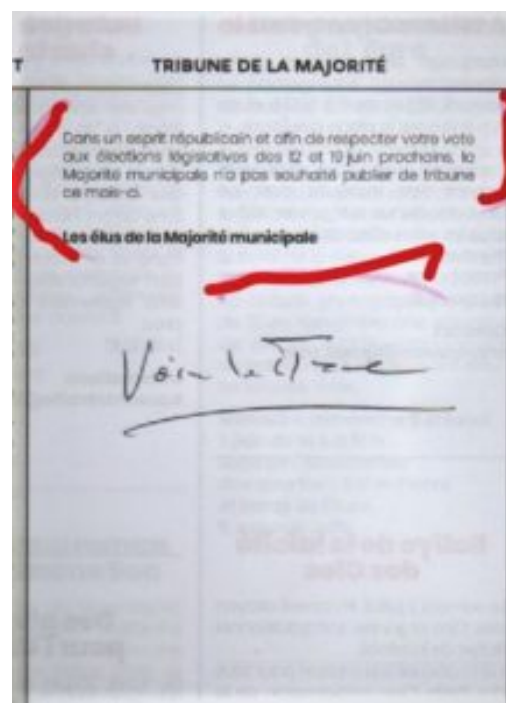


PAS A UN PARADOXE PRES !

En cette période d'entre-deux-tours d'élections législatives, **MédiaChartres** souhaite revenir sur un « **détail paradoxale** », du **Maire de Chartres** (sujet, déjà évoqué dans notre article précédent) :

<https://mediachartres.fr/2022/06/10/info-ou-propagande/>

Dans le dernier N° 220 du magazine « **Votre Ville** » **page 107**, dans la rubrique « **Tribunes** » colonne de la majorité, **seulement 4 lignes** pour nous convaincre que les Élus-es Chartrains « **dans un esprit républicain, ne souhaitaient pas**



s'exprimer » ?

Mais (il y a toujours, un mais), parallèlement à cette intention louable, M. le Maire rédigeait, signait et faisait imprimer et distribuer par portage spéciale, un courrier qui disait bien et imageait, tout l'inverse de ce (en effet) »**bel élan républicain**« .

De plus, **MédiaChartres** à relevé, que cette **supplique** ne comportait pas: le Nom de l'imprimeur et n'avait pas la mention « Merci, de ne pas jeter sur la voie publique », un

oubli sans doute ?

Sans parler, du non-respect de la volonté des Personnes !



Cela s'appelle un paradoxe :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe>





Martine Leroy

INFO ou PROPAGANDE (?)

Vous avez été **très nombreux**, à nous signaler un courrier reçu par portage spécial, à l'intitulé « **De la part de Jean Pierre Gorges** » Maire de Chartres et daté du **04/06/2022**.



Bigre, cela pouvait laisser craindre ou penser, à une information importante voir, capitale pour tous (suspense maximal ...).

Qui fera **surement** l'objet, d'une vérification de la « Commission de vérification des comptes de campagnes »



CNCCFP

Mais NON, rien de plus qu'une « **invitation** » à soutenir son poulain (au féminin), qu'il à désigné à la dernière minute, en remplacement d'un dissident de sa propre équipe (**difficile de faire confiance de nos jours**).

Ce courrier ne tarit pas déloges, mais **MédiaChartres** à relevé certaines incohérences (**sans faire de politique**), comme . . .

1/ (Une battante qui à fait sortir de terre « **l'Odysée** ») le plus grand complexe aquatique à **débordements réguliers** (surtout sur la route), qui « prends l'eau à chaque orage, par les infiltrations de la toiture et qui reste très aléatoire concernant l'entretien, à l'enseigne des fédérations ne



souhaitant plus y revenir !

2/ (A l'écoute des familles et de leurs jeunes enfants), certainement la mieux placée pour parler éducation, **pourtant l'un des fils d'une Éluée prétorienne**, à été mis en garde à vue, au motif de « **vente de faux passe sanitaire** » (**l'affaire à été contenue, OUF !**) et pour cause.



3/ (Elle a su accompagner les sportifs, à leur meilleur niveau) **MédiaChartres rétorque**, qu'avec des budgets illimités, les choses sont faciles !

Sauf que la Direction nationale du contrôle de gestion (**DNCG**), a mis en garde les responsables concernant les dépenses (**2,2 M d'euros**) rien que pour le foot, nous vous laissons imaginer le montant global, pour l'ensemble des autres clubs (et ils sont nombreux).

Attention, retour de la DNCG en fin d'année à Chartres, pour un nouveau contrôle, et le tempo ne sera plus le même.



De même,

comme le souligne le récent rapport (de 126 pages) de la « **Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire** » qui interpelle les « **Harry Potter financiers de la Ville** » (mais,



nous y reviendrons).

Il est donc, parfaitement « **ÉVIDENT** qu'avec autant de « **bons résultats** », les Résidents apprécieront et jugeront de leur avenir, **Dimanche prochain.**

Et pour rappel, respect des indications pour tous.



Martine Leroy

HOMMAGE BIEN MÉRITÉ !

En ce 8 Juin, toute l'équipe de la rédaction de [MédiaChartres](#) est unanime, pour rendre hommage à **une légende Chartraine du Jazz**.

Il s'appelait **Daniel OSSIG** et jouait du saxophone depuis toujours, sa silhouette était connue de beaucoup.





En concert, avec ses fidèles musiciens et Amis

Il à porté et fait rayonné les couleurs de Chartres, en France et à l'étranger, notamment, dans les Pays scandinaves et d'Afrique.

Il nous à quitté le **8 Juin 2020 à 82 ans** et repose au cimetièrè St Chéron de Chartres, le covid à empêché tous ses Ami-es de lui rendre un super hommage par concert gratuit (mais la volonté demeure intacte).

SOUVENIRS:

<https://www.youtube.com/watch?v=rthVcJUEzbw>

MédiaChartres, à essayé de soufflé cette info à un journaliste (Th.D) du quotidien local, qui ne la visiblement pas jugé suffisamment « **intéressante** » pour en faire 3 lignes, merci (...)

N'ayant pas de famille, pour négocier avec les « oligarques locaux » un terrain pour un projet immobilier (contrairement à d'autres), il n'y aura pas de square, impasse, rue, place ou salle –**Daniel OSSIG**– (du moins, dans l'immédiat).

Il à été le premier, à réaliser un DVD de concert en Eure et Loir: « **Les Flouz Brothers – Jazz Band** » le Samedi 17 Mars 2007 au Centre Culturel de Lucé (Chartres ayant refusé, de mettre une salle à disposition du groupe) , il avait pourtant reçu la médaille de la Ville et avait animé les vœux du Maire

Daniel Ossig a reçu la médaille de la Ville de Chartres



C'est l'un des personnages que les Chartrois connaissent le plus. Daniel Ossig, 77 printemps, a reçu, ce samedi matin, la médaille d'honneur de la Ville de Chartres. Une décoration « rare », comme aime le préciser, le député-maire (LR), Jean-Pierre Gorges. En venant à la mairie, il croyait simplement

signer quelques documents. Il a été accueilli à par une partie de ses amis. Et en musique. Car l'homme est un musicien et un passionné de jazz.
EURE-ET-LOR
CENTRE
France / Monde



en 2016 ?

Immense merci Monsieur Daniel OSSIG, de nous avoir si souvent régalingé de vos superbes notes et magnifiques chœurs.

Toute l'équipe de rédaction

« Orpéa », la suite !

Suite aux récents mouvements de grèves du personnel d'**Orpéa Chartres**, **MédiaChartres**, apporte un éclairage sur l'une des principales raisons, qui motive les débrayages locaux (mais

elles sont nombreuses).



“Ras-le-bol de devoir payer pour les abus”

“Orpéa continue de faire des bénéfices mais provisionne en vue des contentieux” ouverts sur des soupçons de maltraitance institutionnelle ou d'infractions financières après les révélations de **Victor Castanet** dans son livre **“Les**

Fossoyeurs". "Les salariés en ont ras-le-bol de devoir payer pour les abus d'**Orpéa**", affirme **Dominique Chave**, secrétaire général de la CGT "santé privée".

Orpéa, qui évoque des résultats financiers insuffisants pour le versement d'une prime d'intéressement, a toutefois promis de verser prochainement une "prime exceptionnelle de pouvoir d'achat" (**Pepa**), dite «**prime Macron** », de **1.000 euros par salarié**, en précisant que la décision avait été prise "avant même l'annonce de ce mouvement de grève". Mais selon **Keline Sivabier**, déléguée syndicale nationale CGT, les salariés toucheront moins que les années précédentes, où ils avaient touché l'intéressement et **la prime Pepa**.

Une délégation d'élus syndicaux a été reçue vendredi matin, selon la direction qui a "pris l'engagement de refondre la politique salariale et de rénover le dialogue social ?". L'entreprise a promis également de modifier les modalités d'octroi de la prime d'intéressement, afin qu'elle ne dépende plus seulement des résultats financiers annuels.

MédiaChartres, **va suivre le dossier pour vous tenir informé de son évolution.**

Yves Dubois

« BLA BLA BLA » et puis, plus... RIEN !

Faire des annonces de bonnes intentions, sans jamais en apporter les preuves (plan de financement, date de début de travaux, mesures provisoires ou autres témoignages), c'est facile !

MédiaChartres, constate qu'au delà des promesses faites lors des nombreuses et interminables réunions des Élus-es ou responsables, ce stade n'est que rarement dépassé et que trop souvent l'amnésie est au rendez-vous.

Dernière en date, le projet de **-la Maison Lorin-** (qui n'a déjà plus **de plomb** dans l'aile) (?)

Au regard de l'état, du risque d'effondrement d'un pilier du



portail (coté Blv Foch) façon **tour de Pizz** et du réel danger pour les passants, pour **MédiaChartres**, aucun doute, qu'une solution de consolidation d'urgence immédiate s'impose (CQFD).

Espérons que dans l'intérêt général, cette alerte sera prise en considération ?

Patrick Maresko





Ce qui change aujourd'hui.

Cela devient désormais une habitude, pas un début de mois sans une batterie de changements ou modifications.

MédiaChartres, vous en résume les principaux



– Augmentation des prix du gaz

Les tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie vont encore connaître une hausse de 4,4% dès ce 1er juin. Une augmentation due à la hausse des prix du gaz sur le marché mondial, ainsi qu'aux faibles stocks européens liés à la guerre en Ukraine, note [**Challenges**](#).

Cette hausse s'élèvera à 1,2% pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, 2,6% pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude, et 4,6% pour les foyers qui se chauffent au gaz.

La Suite Après Cette Publicité

- Un nouveau Livret de famille

Ce 1er juin un nouveau modèle de Livret de famille arrive. Avec **l'arrêté du 3 mai 2022**, ce livret modernisé permet l'inclusion de la procréation médicalement assistée (**PMA**), de la nouvelle règle sur le choix du nom, de la réforme de l'adoption, [de l'identité des enfants nés sans vie](#), ainsi que de l'acte de décès des enfants majeurs.

-Fin de la trêve hivernale

[Prolongée avec deux mois supplémentaires depuis le 1er avril](#), **la trêve hivernale s'arrête le 1er juin**. À partir de cette date, les expulsions locatives pourront reprendre. **Selon la Fondation Abbé Pierre, 30.000 ménages pourraient être expulsés de leur logement.**

-Prêt immobilier simplifié pour les anciens malades du cancer

Plus de justice pour les personnes guéries du cancer depuis plusieurs années et qui devaient faire face à de nombreuses difficultés pour souscrire à un prêt immobilier.

La Suite Après Cette Publicité

À partir de mercredi, la loi change et permet désormais aux anciens malades du cancer ou de l'hépatite C d'obtenir un crédit aux mêmes conditions qu'un autre emprunteur. Toutefois, cette mesure s'applique seulement à partir de cinq ans après leur guérison. Ce qui était déjà le cas pour les personnes soignées pour un cancer avant 21 ans. Une mesure prise pour éviter une tendance aux surprimes ou même un refus de prêt. **La loi du 28 février 2022**, prévoit aussi de supprimer le questionnaire médical pour les emprunts de moins de 200 000 euros.

-Simplifier le droit au compte bancaire

Le droit d'accès à disposer d'un compte bancaire est également

désormais simplifié. Ainsi, une personne qui demande à ouvrir un compte bancaire et qui ne reçoit pas de réponse dans les 15 jours suivant sa demande pourra se tourner vers la Banque de France. Cette dernière désignera d'office un établissement proche du domicile du demandeur.

La Suite Après Cette Publicité

“Cette procédure est ouverte à toute personne résidant en France ou dans un État membre de l'Union européenne, à tout Français résidant à l'étranger et également aux demandeurs interdits bancaires”, explique [Service-public.fr](https://www.service-public.fr).

-Mieux comparer les frais des assurances vie et PER

Les frais des assurances vie et **PER** (Plan Épargne Retraite) vont gagner en clarté grâce à une mesure prise à l'initiative de **Bruno Le Maire**. Celle-ci oblige les assureurs et établissements bancaires à faire apparaître sur leur site internet un tableau récapitulatif des frais de gestion appliqués à chaque assurance vie ou PER.

-Amélioration de la protection des consommateurs sur internet

Les informations qu'un professionnel doit communiquer à un client dans le cadre d'une vente à distance sont renforcées à partir de ce **1er juin 2022**, note le site spécialisé [Magnolia.fr](https://www.magnolia.fr). Ceci conformément à une directive européenne relative à la modernisation de la protection des consommateurs. **On compte désormais 15 obligations à respecter, contre 6 auparavant.**

La Suite Après Cette Publicité

Ces nouvelles dispositions visent notamment à améliorer la protection du consommateur lors de transactions transfrontalières, de plus en plus courantes sur internet.

-Interdiction de circulation pour les véhicules polluants dans le Grand Paris

À partir du mois de juin, les véhicules avec une vignette « **Crit-Air 4** » ne pourront plus circuler dans les zones à faibles émissions du Grand Paris, en plus de Paris intra muros. **De 8h à 20h, les voitures diesel construites avant 2006, et celles avec des moteurs à essence d'avant 1997 ne pourront plus circuler en semaine.** Cette interdiction reste valable tous les jours pour les poids lourds et les bus. **Une amende de 68 euros pourra être appliquée.**

-Fin du plafond pour les tickets resto fin juin

[Après avoir été repoussée, la fin du plafond de 38 euros](#) pour les tickets resto sera finalement actée pour la fin du mois de juin. Pendant la crise, le gouvernement avait décidé de doubler le plafond pour soutenir les restaurateurs et inciter les Français à retourner au restaurant.

Cette mesure devrait prendre fin le 30 juin. Le plafond repassera alors à 19 euros.

MédiaChartres, espère que ces renseignements, vous seront utiles.



La rédaction